

# POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



## CONTACTEZ-NOUS



07 48 10 96 00



<https://daunot-stleon9.fr>



[secretariat.formation@cdsl9.fr](mailto:secretariat.formation@cdsl9.fr)



10 Boulevard Georges  
Clemenceau, 54000 Nancy

**NOS +**



- Une étroite collaboration avec les entreprises tout au long de l'apprentissage
- Un suivi personnalisé et continu des apprentis en formation et en entreprise


Version janvier 2026



# GUIDE ENTREPRISE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

par le Centre de Formation Daunot

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



# COMMENT RECRUTER EN ALTERNANCE ?

## LE CENTRE DE FORMATION DAUNOT VOUS EXPLIQUE TOUT !

### QUI ?

L'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus.

### QUOI ?

**Le Centre de Formation Daunot établit les documents administratifs pour vous :**

- Le contrat de travail (= CERFA) signé entre l'entreprise et l'apprenti et visé par le CFA pour la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans)
- La convention de formation signée entre l'entreprise et le CFA
- La transmission des documents à votre OPCO (si droits ouverts)

### QUAND ?

Embauche d'un Apprenti possible de 3 mois avant le début de la formation jusque 2 mois après. (CDD).

Le contrat doit courir jusqu'à la fin des épreuves au minimum.

### COMMENT ?

rythme d'alternance entreprise / CF selon les formations

Période d'essai de 45 jours (de travail en entreprise)

# COMBIEN ?

Salaire apprenti 2026 basé sur % SMIC\* (1823,06 € à compter du 1er janvier 2026)

	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>e</sup> année du contrat	27% SMIC 492,22€	43% SMIC 783,91€	53% SMIC 966,22€	100% SMIC 1823,06€
2 <sup>e</sup> année du contrat	39% SMIC 710,99€	51% SMIC 929,75€	61% SMIC 1112,05€	100% SMIC 1823,06€
3 <sup>e</sup> année du contrat	55% SMIC 1002,68€	67% SMIC 1221,44€	78% SMIC 1421,98€	100% SMIC 1823,06€

\*ou SMC selon la convention collective

# AIDES À L'APPRENTISSAGE : CE QUI CHANGE

Montant des aides mobilisables selon la taille de l'entreprise et le niveau visé à compter du 8 mars 2026

	Moins de 250 salariés	250 salariés et plus
Niveaux 3 et 4 (Infra Bac et BAC)	5 000 €	2 000 €
Niveaux 5 (Ex : BTS)	4 500 €	1 500 €
Niveaux 6 et 7 (ex : licence et master)	2 000 €	750 €
TOUS NIVEAUX personne en situation de handicap		6 000 €

**Les OPCO proposent des simulateurs de coûts sur leurs sites.**